

ECOLE PRIMAIRE DE DOSSENHEIM SUR ZINSEL
Compte-rendu du CONSEIL D'ECOLE extraordinaire du 03 juillet 2017

Sous la présidence de M. Didier Carmaux, directeur d'école, étaient :

- **Présents** : M. Daniel Haeflner, Adjoint au maire
 Mme Eppinger, Mme Nunes, Mme Fritz, Mme Brochier, Mme Koehl, Mme Adloff, M. Ensminger parent d'élèves
 Mme Daul, Mme Kiffer, Mme Ruhlmann, Mme Classmann enseignantes
 Mme Werner, directrice périscolaire
- **Absents excusés** : M. Daniel Bastian, Maire de Dossenheim sur Zinsel
 Mme Zimmermann, Inspectrice de l'Education Nationale
 Mme Welterlin, enseignante
 M. Marchal et Mme Mestas, parents d'élèves

1. Accueil – Désignation d'un secrétaire

Le Directeur d'école ouvre la séance à 16h10 et accueille les participants.

Madame Ruhlmann est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Carmaux remercie tous ceux qui ont pu se libérer pour participer à ce conseil d'école extraordinaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, après lecture et sans modification.

3. Rythmes scolaires :

Le directeur rappelle le contenu du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017

Il rappelle également que l'avis du conseil d'école doit donc être identique à celui de la municipalité pour que la dérogation puisse être obtenue.

Concernant la partie de l'article 1 émettant des réserves sur la qualité de prise en charge des enfants handicapés, le conseil d'école dans son ensemble rappelle que depuis plus de 7 ans l'école accueille deux enfants avec dossier MDPH. Depuis plusieurs années et en référence à la loi de 2005, les élèves bénéficient déjà de prises en charge sur le temps scolaire indifféremment le matin ou l'après-midi, notamment ergothérapie et kinésithérapie. Par ailleurs, M. Haeflner précise que le groupe scolaire a la chance d'avoir un périscolaire dans son bâti et qu'il fonctionnera comme d'habitude jusqu'à la reprise de l'enfant par ses parents.

Le conseil d'école souhaite que le rythme scolaire de l'année scolaire 2017/2018 évolue vers la semaine de 4 journées de classe de 6h et demande la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire conformément aux contenus du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 publié au J.O.

Nouveaux horaires 2017-2018 proposés par le Conseil d'école :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi
Matin	8h - 11h30	8h - 11h30		8h - 11h30	8h - 11h30
APM	13h30 - 16h00	13h30 - 16h00		13h30 - 16h00	13h30 - 16h00

Les membres du conseil d'école votants (1 représentant de la mairie, 5 parents d'élèves, 5 enseignants) se prononcent à l'unanimité en faveur de ces nouveaux horaires.

Le directeur remercie l'assemblée et clôt la séance à 16h45.

La secrétaire de séance :

Mme Ruhlmann

Le directeur :

D. Carmaux